

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3939>



Prochain Conseil Départemental le 23 juin

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: vendredi 27 mai 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Jeudi 23 juin 2011,

de 14 H 15 à 18 H

MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

Ordre du jour :

Ce Conseil Départemental de fin d'année sera principalement consacré à un point de situation sur la mise en oeuvre des différentes réformes en cours dans les établissements de Saône-et-Loire : réformes de la classe de 1ère, de la voie technologique dans les lycées, mise en oeuvre du [Livret Personnel de Compétences](#) et de [l'Histoire des arts dans les collèges](#).



Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– Autorisation d'absence :

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 20 juin : téléchargez le modèle ci-dessous.



PS:

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](#)

Conseil départemental du 23.06.11

Modèle de demande d'autorisation d'absence